Université Rennes 2

Changement de nom, de prénom et/ou de civilité

La possibilité de changer de nom, de prénom et/ou de civilité, même encore non changé à l'état-civil, est autorisée par recommandation du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche pour certains documents de la vie universitaire.

L'utilisation du nom d'usage, de prénom d'usage et la modification de la civilité est donc facilitée au sein de l'Université Rennes 2 pour toute personne qui en fera la demande auprès du Service Vie Etudiante.

Cette demande doit être exprimée à l'issue de la première inscription administrative dans l'établissement, et peut être faite tout au long de l'année universitaire. Elle n'a pas besoin d'être renouvelée.

Le CROUS a également mis en place une procédure d'inscription sous prénom d'usage.

Comment changer de nom, de prénom et/ou de civilité

Pour bénéficier de ce dispositif, vous devez remplir le formulaire ci-dessous pour que les services puissent procéder aux modifications administratives.

Si vous avez déjà fait la démarche pour un changement, et que vous souhaitez procéder à une autre modification, vous devez en faire la demande via le même formulaire.

Si vous souhaitez effectuer cette démarche de changement de manière officielle, vous devez en premier lieu vous adresser aux services de l'état civil.

Si votre changement de nom, de prénom et/ou de civilité, est acté officiellement, vous devrez joindre un justificatif à votre demande. S'il est saisi d'une demande en ce sens, l'établissement pourra procéder à la réédition d'une attestation de réussite ou du diplôme initialement délivré.

Conditions et limites du dispositif

L'accord donné est valable uniquement au sein de l'université Rennes 2.

Une attestation signée du Président de l'université vous sera délivrée dans le cas d'un changement non officiel, pour répondre à d'éventuelles difficultés. À savoir que ce changement n'a pas de valeur officielle et définitive, notamment pour l'édition des attestations de réussite ou de diplômes. Ces documents ne pourront pas être modifiés si l'état civil n'a pas été changé par voie judiciaire. À savoir que l'édition des diplômes sans mention de civilité est possible mais sur demande exclusive de l'intéressée ou intéressé.

La **prise en compte** (**et l'affichage**) de nom, de prénom d'usage et/ou de civilité concerne les documents issus d'Apogée :

Des documents à usage interne :

- **Liste d'inscrites et d'inscrits** (appel, émargement...)
- **Listes de résultats** (affichage des admis à l'issue du jury)

Des documents à usage externe :

- **Certificat d'inscription**
- **Relevés de notes**

La **carte étudiante** sera rééditée gratuitement et vous sera remise selon la modalité choisie.

Un mail vous sera adressé dès que le changement sera effectif.

Formulaire de changement de nom, de prénom et/ou de civilité

Toute étudiante ou étudiant a la possibilité d'être désignée ou désigné sous son(ses) seul(s) nom(s) et/ou prénom(s) d'usage dans l'ensemble des documents internes à l'université.
Il est aussi possible de changer de civilité sur une série de documents édités par l'université. Pour cela, il faut en faire la demande au Service Vie Etudiante en même temps que le changement de nom et/ou prénom d'usage.
Pour celles et ceux qui ont déjà fait la démarche de changement de nom et/ou prénom d'usage, il faut faire une demande spécifique au Service Vie Etudiante pour que la civilité soit modifiée.

Ce changement sera effectif sur votre courriel universitaire en adressant un ticket à la DSI via le Portail Étudiant rubrique "Tous les outils/Bureau/Tickets", en expliquant votre situation et en précisant que le nécessaire a été fait pour le reste par le SVE.

A moins d'un changement officiel (prérogative de l'officier d'état civil : article 60 du code civil), cette demande ne pourra en aucun cas permettre le changement de nom, de prénom et civilité sur les actes officiels et solennels comme les diplômes officiels, les attestations de réussite...

Identité du demandeur

Nom

Prénom d'Etat Civil

Date de naissance 2009-11-14

Numéro étudiant

Adresse électronique

Adresse électronique

C'est sur cette adresse électronique que sera effectué le suivi de votre demande. Format attendu : nom@domaine.fr

Confirmer l'adresse électronique

Votre Démarche

Changements demandés

- [] Changement officiel de nom de famille
- [] changement officiel de prénom
- [] changement officiel de civilité

☐ changement de nom d'usage?
☐ changement de prénom d'usage?
☐ changement de civilité d'usage?

Année universitaire concernée par la demande

Année universitaire concernée par la demande

- Sélectionner -

Quelle année universitaire ? yyyy/yyyy

Année universitaire concernée par la demande : 2026 / 2027

Cursus

Cursus

- Sélectionner -

Enter other... Enter other...

Année d'étude

Année d'étude

- Sélectionner -

Je demande à pouvoir utiliser, dans le cadre du dispositif proposé par l'Université Rennes 2 :

Le prénom d'usage suivant

Le nom d'usage suivant

La civilité suivante

◯ Madame
◯ Monsieur

Veuillez déposer le justificatif à votre disposition

◯ Carte d'identité
◯ Carte Vitale
◯ Jugement du Tribunal
◯ Acte de Naissance Modifié

Justificatif

Choisir un fichier Choose File No file selected Transférer

Pré-requis pour transfert

- 1 seul fichier.
- Limité à 16 Mo.
- Types autorisés : `jpg, png, pdf`.

Votre carte étudiante et les certificats de scolarité seront réédités et à retirer dans votre UFR.

Souhaitez-vous une attestation de réussite ?

◯ Oui
◯ Non

Souhaitez-vous la réédition de votre diplôme ?

◯ Oui
◯ Non

Adresse

Prénom à faire figurer sur l'enveloppe

Si oui, précisez l'adresse postale et le prénom à faire figurer sur l'enveloppe

Adresse

Ville

ZIP/Postal Code

Pays

France

☐ En signant le présent formulaire, je déclare avoir pris connaissance des modalités de traitement de la demande et reconnaître, en cas d'accord de la Présidence, les conditions et les limites d'utilisation d'un prénom d'usage autre que celui de mon état civil au sein de l'université. Je suis informé.e que je pourrai demander ultérieurement une révision de ces documents (attestations de réussite au diplôme, parchemin du diplôme) lorsque j'aurai effectué les démarches administratives de demande du changement d'état civil. Tout renseignement complémentaire doit être adressé à l'adresse électronique suivante : sve-prenom-usage@univ-rennes2.fr

Notice relative à la protection des données personnelles

Soumettre

Contact

Service Vie Étudiante

Université Rennes 2
Place du recteur Henri le Moal
35000 Rennes

vie-etudiante@univ-rennes2.fr